

**BORDEAUX METROPOLE**  
-----  
**EXTRAIT DU**  
**REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU**  
**CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE**  
-----  
**Séance du 10 avril 2015**  
**(convocation du 3 avril 2015)**

Aujourd'hui Vendredi Dix Avril Deux Mil Quinze à 09 Heures 30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de BORDEAUX METROPOLE.

**ETAIENT PRESENTS :**

M. JUPPE Alain, M. ANZIANI Alain, M. CAZABONNE Alain, M. DUPRAT Christophe, M. REIFFERS Josy, Mme BOST Christine, M. LABARDIN Michel, M. BOBET Patrick, M. DAVID Alain, M. RAYNAL Franck, M. MANGON Jacques, Mme JACQUET Anne-Lise, Mme MELLIER Claude, Mme VERSEPUY Agnès, M. DUCHENE Michel, Mme TERRAZA Brigitte, M. TOUZEAU Jean, Mme WALRYCK Anne, M. ALCALA Dominique, M. COLES Max, Mme DE FRANÇOIS Béatrice, Mme FERREIRA Véronique, M. HERITIE Michel, Mme KISS Andréa, M. PUYOBRAU Jean-Jacques, M. SUBRENAT Kévin, M. TURBY Alain, M. TURON Jean-Pierre, M. VERNEJOUL Michel, Mme ZAMBON Josiane, Mme AJON Emmanuelle, M. AOUIZERATE Erick, Mme BEAULIEU Léna, Mme BERNARD Maribel, Mme BLEIN Odile, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUTEYRE Jacques, Mme BOUTHEAU Marie-Christine, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, Mme CALMELS Virginie, Mme CASSOU-SCHOTTE Sylvie, M. CAZABONNE Didier, Mme CHABBAT Chantal, M. CHAUSSET Gérard, Mme CHAZAL Solène, Mme COLLET Brigitte, M. COLOMBIER Jacques, Mme CUNY Emmanuelle, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphan, M. DELLU Arnaud, Mme DESSERTINE Laurence, M. DUBOS Gérard, Mme FAORO Michèle, M. FELTESSE Vincent, M. FETOUH Mariik, M. FEUGAS Jean-Claude, M. FLORIAN Nicolas, Mme FORZY-RAFFARD Florence, M. FRAILE MARTIN Philippe, Mme FRONZES Magali, M. GARRIGUES Guillaume, M. GUICHARD Max, M. HICKEL Daniel, M. HURMIC Pierre, Mme IRIART Dominique, M. JUNCA Bernard, Mme LACUEY Conchita, M. LAMAISON Serge, Mme LAPLACE Frédérique, M. LE ROUX Bernard, Mme LEMAIRE Anne-Marie, M. LOTHAIRES Pierre, Mme LOUNICI Zeineb, Mme MACERON-CAZENAVE Emilie, M. MARTIN Eric, M. MILLET Thierry, M. NJIKAM MOULIOM Pierre De Gaétan, M. PADIE Jacques, Mme PIAZZA Arielle, Mme POUSTYNNIKOFF Dominique, M. RAUTUREAU Benoit, Mme RECALDE Marie, M. ROBERT Fabien, Mme ROUX-LABAT Karine, M. SILVESTRE Alain, Mme TOURNEPICHE Anne-Marie, M. TOURNERIE Serge, Mme TOUTON Elizabeth, M. TRIJOULET Thierry, Mme VILLANOYE Marie-Hélène.

**EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :**

M. ANZIANI Alain à M. TRIJOULET à partir de 11 h 00  
M. RAYNAL Franck à M. RAUTUREAU Benoît jusqu'à 10 h 10  
M. MANGON Jacques à M. BOUTEYRE Jacques à partir de 10 h 50  
M. MAMERE Noël à M. HURMIC Pierre  
M. PUJOL Patrick à Mme LEMAIRE Anne-Marie  
M. VERNEJOUL Michel à Mme KISS Andréa à partir de 11 h 00  
Mme VERSEPUY Agnès à M. LABARDIN Michel à partir de 11 h 00  
M. BONNIN Jean-Jacques à Mme CHABBAT Chantal à partir de 11 h 00  
Mme BOUDINEAU Isabelle à Mme TOURNEPICHE Anne-Marie  
M. BOURROUILH-PAREGE Guillaume à Mme TERRAZA Brigitte  
Mme BOUTHEAU Marie-Christine à Mme CASSOU-SCHOTTE Sylvie à partir de 11 h 00  
Mme CALMELS Virginie à M. DELAUX Stéphan à partir de 11 h 00  
Mme CAZALET Anne-Marie à Mme CHAZAL Solène

M. DAVID Jean-Louis à DAVID Yohan à partir de 10 h 00  
Mme DELAUNAY Michèle à Mme AJON Emmanuelle  
Mme DESSERTINE Laurence à M. DUCHENE Michel à partir de 11 h 00  
M. FELTESSE Vincent à Mme BOST Christine jusqu'à 10 h 15  
Mme JARDINE Martine à M. DELLU Arnaud  
M. LAMAISON Serge à M. DUBOS Gérard à partir de 11 h 30  
M. LOTHAIRES Pierre à M. ROBERT Fabien à partir de 10 h 45  
Mme PEYRE Christine à M. MILLET Thierry  
M. POIGNONEC Michel à M. FLORIAN Nicolas  
Mme RECALDE Marie à M. LE ROUX Bernard à partir de 11 h 00  
M. ROSSIGNOL PUECH Clément à M. CHAUSSET Gérard  
Mme THIEBAULT Gladys à Mme POUSTYNNIKOFF Dominique  
Mme TOUTON Elizabeth à Mme VILLANOYE Marie-Hélène à partir de 11 H 30

**EXCUSES :**

**LA SEANCE EST OUVERTE**

**Bruges - ZAC Les Vergers du Tasta - CRAC 2013 - Approbation**

Monsieur DUCHENE présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

**I. LE BILAN DE LA ZAC LES VERGERS DU TASTA**

Par suite de la défection de la Société d'Aménagement du Tasta (SAT), le Conseil de communauté a décidé la réalisation en régie directe de la zone d'aménagement concerté (ZAC) dénommée « Les Vergers du tasta » à Bruges par délibération n° 97/853 du 26 septembre 1997. Puis, par délibération n°2001/0303 du 23 février 2001, le Conseil de Communauté a approuvé le dossier de création/réalisation modifié de la ZAC et a décidé la mise en place d'un budget annexe dédié lors de sa séance du 11 juillet 2003 (délibération n°2003/0517). Par la suite, afin d'adapter le programme de construction et le programme des équipements publics aux évolutions urbaines, sociales, économiques et techniques, deux modifications du dossier de création-réalisation sont intervenues par délibérations n° 2008/0151 du 22 février 2008, et n° 2011/0009 du 21 janvier 2011.

La ZAC vise une urbanisation de 45 hectares pour répondre à une forte demande de logements associée à une offre de bureaux accompagnant l'opération de Bordeaux Lac. Découpé en trois phases de travaux et de commercialisation des îlots, le programme du dossier de création-réalisation n°2 approuvé par délibération n°2011/0009 du 21 janvier 2011 prévoyait la réalisation de 155 221 m<sup>2</sup> SHON (surface hors œuvre nette) logements (soit 1 782 logements), 44 031 m<sup>2</sup> SHON bureaux, commerces et services, soit au total 199 252 m<sup>2</sup> SHON.

Les équipements publics propres à la ZAC étaient initialement constitués d'équipements de circulation (voies intérieures, aires de stationnement, espaces cyclables et piétons), de pose de réseaux électriques, de réseaux d'eaux usées, eaux pluviales, eau potable, de bassins d'étalement et de canaux paysagers, de déploiement de réseaux haut débit et fibre optique ainsi que d'un groupe scolaire de 8 classes (5 maternelles et 3 primaires) prévu pour répondre aux besoins des habitants de la ZAC.

**1.1. L'activité 2013 pour la ZAC**

- **Du point de vue de Bordeaux Métropole en tant qu'aménageur**

Les travaux d'aménagement et de viabilisation de la ZAC ont été découpés en 3 phases :

- les travaux VRD (voirie et réseaux divers) de la 1<sup>ère</sup> phase sont achevés,
- les travaux VRD de la 2<sup>nde</sup> phase se sont achevés en octobre 2009,
- les travaux VRD de la 3<sup>ème</sup> phase se sont déroulés en 2011 et ont été achevés en juin 2012.

L'année 2013 a été l'occasion d'une reprise complète du projet urbain de la ZAC, tant sur son volet programme de construction (et donc commercialisation) que sur le volet programme des équipements publics. Une réflexion a été notamment menée autour de la prise en compte des dysfonctionnements connus du quartier et d'une amélioration des services rendus aux habitants et usagers. Le groupement FLINT/Signes Ouest, nouvelle équipe de conception et de coordination sur la ZAC, choisi par délibération du 26 octobre 2012 n° 2012/0725 pour un montant de 137 230 € HT, a ainsi mis en œuvre tout au long de l'année 2013 les missions 1, 3 et 4 de son marché d'AMO (assistance à maîtrise d'ouvrage), consistant à actualiser le plan directeur de la ZAC en repensant un projet urbain et architectural sur la phase 3, et à concevoir un projet d'amélioration des espaces publics paysagers existants sur les deux premières phases de la ZAC et à en créer sur la dernière. Cette mission, dans laquelle le rôle du paysagiste conseil s'avère prépondérant, a permis notamment d'examiner les principaux aspects dysfonctionnant, et de proposer des interventions afin de les améliorer au cours de cette dernière phase de la ZAC (sous forme de travaux complémentaires, de confortation, ou de reprise partielle de certains aménagements). L'année 2013 a aussi été l'occasion de travailler à la mise à jour de la maquette 3D et à la production de plans de récolelement (mission 4 du marché).

Ce nouveau projet urbain a abouti à la définition d'un nouveau programme de construction et d'un nouveau programme des équipements publics à la fin de l'année 2013, qui ont été confirmés dès février 2014 dans le cadre du dossier modificatif de ZAC validé par le Conseil communautaire. Ce CRAC tient donc compte également dans ses projections financières et opérationnelles des éléments de ce dossier modificatif.

**Les dépenses réalisées au titre de l'année 2013 s'établissent à un total de 692 539 € TTC.**  
Elles ont principalement concerné :

- des études de définition et de suivi : les missions du groupement incluant l'architecte coordonnateur et le paysagiste pour un montant de 60 904 € TTC,
- des travaux d'aménagement pour un montant total de 746 994 € TTC : les travaux d'aménagement de la phase 3, les frais de maîtrise d'œuvre, d'analyses et études diverses,
- En frais divers : mécanisme de la TVA encaissée/reversée pour un montant de – 115 358 €.

**Ont été perçues 542 989 € TTC de recettes au titre de l'année 2013** qui correspondent intégralement au produit de la cession de l'îlot A6.2 à Domofrance.

Dans l'optique d'apporter des réponses afin de prendre en compte l'amélioration et l'adaptation du projet, tout au long de l'année 2013 des ateliers de travail avec la ville de Bruges ont permis de finaliser le travail d'analyse et de reprise du projet urbain par l'équipe Flint/Signes Ouest, lequel se traduit par un nouveau programme d'équipements publics de proximité à réaliser qui consiste pour l'essentiel à :

- La création d'un nouveau parc urbain transversal est-ouest qui s'appuie sur les îlots au nord de la rue de l'Avenir,
- La création sur la phase 3 et le renforcement sur les phases 1 et 2 des venelles et cheminements piétons est-ouest,

- La création d'espaces paysagers collectifs de poche, soit privés au sein des îlots afin de renforcer leur perméabilité, soit publics, afin de diminuer l'effet de linéarité des canaux et d'offrir des lieux de rencontre et de convivialité aux habitants,
- La mise en place d'une passerelle au dessus du canal sud afin de diminuer l'effet de coupure physique du canal en cœur du quartier et de créer une transversalité est-ouest supplémentaire,
- La reprise des berges et des surverses des canaux, afin d'améliorer le réseau d'assainissement pluvial du secteur,
- L'amélioration du fonctionnement des canaux par l'introduction de cascadelles et de plantes filtrantes, visant à diminuer les risques d'eutrophisation et ses impacts négatifs sur la flore et la faune locales,
- L'amélioration de la sécurisation des traversées piétonnes et cyclables sur le Boulevard Chaban Delmas en direction des rives du Lac.

Ces nouveaux aménagements paysagers de la phase 3, ainsi que les travaux de confortation et de reprise des aménagements des phases 1 et 2, génèrent des coûts supplémentaires de l'ordre de 4531 512 € TTC au global, qui ont été approuvés dans le dossier modificatif de ZAC de février 2014.

- **Commercialisation en 2013**

Par délibération du 13 avril 2012 n° 2012/0185, le Conseil communautaire a validé la cession de l'îlot A6.2 à Domofrance en vue d'y réaliser un programme de 38 logements en accession aidée (2 684m<sup>2</sup> de surface plancher SP) pour un montant de 542 989,47 € TTC. Cette cession s'est réalisée effectivement en 2013.

Suite au travail de ré interrogation programmatique, les îlots A7.2 et B2.1, 2 et 3 ont été pré attribués à la SEMIB (Société d'Économie Mixte Immobilière de Bruges), en vue d'y réaliser des programmes de logements conventionnés.

L'achèvement de la commercialisation via l'attribution des îlots de la phase 3 de la ZAC a été travaillé tout au long de l'année 2013 et a donné lieu à la modification du programme de construction dans le cadre du dossier modificatif de ZAC validé par le Conseil métropolitain en février 2014.

- **Avancement 2013 du programme de construction :**

L'année 2013 a concerné le démarrage de la conception de la construction sur l'îlot A7.2, pré attribué à la SEMIB pour y réaliser un programme mixant une offre d'environ 56 logements en PLUS (prêt locatif à usage social) et en accession sociale, sur 5 500 m<sup>2</sup> de surface de plancher (SP) environ.

- **L'évolution du programme global de construction (PGC) :**

Le programme de construction, dans le cadre du dossier modificatif n°2 approuvé le 21 janvier 2011, avait été modulé en prenant en compte les SHON/surface de plancher réalisées au vue des différents permis de construire (équipements publics communaux, crèche) en cours de finalisation en 2010. Le CRAC 2012 avait confirmé la SHON globale à 196 505 m<sup>2</sup>.

Le **nouveau programme global de construction (PGC)** recalé dans le cadre du dossier modificatif de ZAC, va développer une superficie plancher globale de 184 321 m<sup>2</sup> répartie en :

- 133 320 m<sup>2</sup> de SHON/SP à usage d'habitat, dont 35 770 m<sup>2</sup> de SHON/SP (26,7%) consacrés au logement social (PLUS), et 16 598 m<sup>2</sup> de SHON/SP (11 %) dédiés à l'accession sociale.
- 4 628 m<sup>2</sup> de SHON/SP à usage de commerces,

- 21 751 m<sup>2</sup> de SHON/SP à usage de bureaux,
- 24 622 m<sup>2</sup> de SHON/SP d'équipements publics (communaux, collège...),

Le programme de construction recalé au CRAC 2013 est en diminution de plus de 6% par rapport au CRAC 2012. Cela s'explique notamment par le changement des modalités de calcul du PGC (passage de la SHON en surface de plancher).

## 2. L'actualisation du bilan de la ZAC

Le CRAC arrêté au 31/12/13 s'établit à **58 913 206 M€ TTC**. Il est en nette augmentation par rapport au CRAC 2012 (+ 3 314 217 € TTC soit + 6 %).

En effet, l'actualisation des coûts fait apparaître des ajustements nécessaires en matière de prise en compte dans le bilan des postes suivants :

- Intégration des coûts de dépollution de l'îlot B11.1,
- Réalisation venelles îlots SEMIB phase 2,
- Enfouissement ligne Haute Tension A (HTA) et réalisation d'un nouveau transformateur pour la partie sud de la ZAC,
- Réalisation d'une grille pour la fermeture du fossé Dalkia,
- Rémunération complémentaire dans le cadre des travaux phase 3,
- Réalisation de plans topo pour mise à jour des plans de récolement du quartier,
- Réalisation de diagnostics complémentaires sur l'état de pollution des îlots de la phase 3.

Ce bilan prend également en compte le coût des nouveaux aménagements paysagers de l'ordre de 4 531 512 € TTC.

La participation de notre établissement prend en compte ces modifications et s'établit à un montant de **16 377 949 €**.

## II. LES BILANS CONSOLIDÉS DE L'OPERATION

### 2.1. Le bilan consolidé pour la Cub devenue Bordeaux Métropole au 1<sup>er</sup> janvier 2015

Au regard de ce nouveau projet urbain et du dossier modificatif de ZAC, l'investissement brut de notre Etablissement en 2013 est en hausse par rapport au CRAC 2012 et est estimé à **23 M€TTC**.

Au titre du bilan aménageur : 18,9 M€ TTC

- **16,3 M€ TTC au titre de la participation de Bordeaux Métropole versée au bilan de la ZAC** ; dont

- *4 M€ HT au titre de la participation versée pour la réalisation du groupe scolaire la Marianne et pour réaliser une nouvelle extension de classes conformément au dossier modificatif approuvé par délibération communautaire n°2008/0151 du 22 février 2008 ;*
- *1,1 M€ HT au titre de la participation versée au Conseil Général de la Gironde pour la réalisation du collège ;*
- *2,4 M€ HT au titre de la participation versée pour la réalisation d'équipements publics sous maîtrise d'ouvrage de la ville ;*

- *8,8 M€ HT/TTC au titre de la participation versée pour la maîtrise foncière ;*
- *2,6 M€ HT/TTC au titre des réserves foncières (valeur historique).*

Au titre des équipements structurants : 4,012 M€ TTC correspondant au financement par *La Cub*, sous conduite d'opération des services communautaires, des travaux relatifs :

- *au creusement des bassins*
- *à la construction de la station eaux pluviales*
- *au collecteur d'eaux pluviales.*

Considérant les recettes de 8,7 M€ TTC (cessions foncières du budget principal au budget annexe telles que valorisées lors de la mise en place), la contribution nette de notre Etablissement est en hausse et est estimée à **14,3 M€ TTC**.

## 2.2. Le bilan consolidé pour la commune

Le total des dépenses assumées par la ville est inchangé par rapport au CRAC 2012 et s'établit ainsi à **14,8 M€ TTC**.

Les participations versées par la Cub ont également un montant inchangé de 6,4 M€ HT. Le bilan net pour la commune est donc inchangé et reste estimé à 8,4 M€ TTC, avec une très légère hausse (+0,1 M€).

## III. ESTIMATION DU RETOUR FISCAL DE L'OPERATION POUR LA CUB DEVENUE BORDEAUX METROPOLE ET LA COMMUNE DE BRUGES

L'opération va par ailleurs générer des ressources fiscales aussi bien pour Bordeaux Métropole que pour la commune de Bruges. Ainsi, à partir des données du CRAC 2013, une estimation du retour fiscal du projet a été réalisée. Elle se base principalement sur les surfaces projetées c'est-à-dire les m<sup>2</sup> de surfaces de plancher, qu'ils soient destinés au logement ou à l'activité économique. En effet, de nombreux impôts locaux reposent sur la valeur locative cadastrale (VLC) des biens dont disposent les propriétaires ou leurs occupants.

Les impôts locaux liés au foncier perçus par Bordeaux Métropole et/ou la commune :

Il s'agit de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB), de la taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB), de la taxe d'habitation (TH), de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) et de la cotisation foncière des entreprises (CFE).

La TFPB est perçue par la commune et le département, la TFPNB par la commune et Bordeaux Métropole, la TH par la commune et Bordeaux Métropole, la TEOM et la CFE par Bordeaux Métropole seulement.

Pour ces impositions, le retour fiscal annuel potentiel est d'environ 0,79 M€ pour Bordeaux Métropole et d'environ 1,72 M€ pour la commune de Bruges.

Il convient de préciser que cette estimation est réalisée en 2014, à partir des données du CRAC 2013, à taux de fiscalité constants, à dispositifs d'exonérations et d'abattements constants.

Par ailleurs, Bordeaux Métropole dont le régime fiscal est la fiscalité professionnelle unique (FPU) perçoit des impôts économiques basés sur d'autres assiettes fiscales :

- le versement transport (VT) auquel sont soumis les employeurs de plus de 9 salariés qu'ils soient privés ou publics et qui est assis sur la masse salariale,
- la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) qui constitue avec la CFE la contribution économique territoriale (CET) qui a remplacé la taxe professionnelle. Toutes les entreprises ayant un chiffre d'affaires (CA) supérieur à 152 500 € sont soumises à une obligation déclarative. Toutefois, seules contribuent celles ayant un CA supérieur à 500 000€.
- enfin, la taxe sur les surfaces commerciales (TASCOM) qui concerne les commerces de détail ayant une surface de vente supérieure à 400 m<sup>2</sup> et réalisant un chiffre d'affaires supérieur à 460 000 € HT ainsi que tous les établissement contrôlés par une même personne et exploités sous une même enseigne (le seuil de 400 m<sup>2</sup> ne s'applique pas dans ces cas).

L'estimation du retour fiscal au titre de ces impôts « économiques » pourrait s'élever à environ 0,42M€ par an pour Bordeaux Métropole.

L'évaluation du retour fiscal lié à ces impositions « économiques » repose toutefois sur une bonne connaissance du projet et du tissu économique. Un suivi du projet dans le temps permettra d'affiner les informations sur le retour fiscal.

**Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :**

**Le Conseil de Bordeaux Métropole,**

**VU** le code de l'urbanisme et notamment l'article L300-5 ;

**VU** la délibération N° 88/676 du 23 septembre 1988 par laquelle le Conseil communautaire s'est prononcé favorablement sur la création de la ZAC du Tasta à Bruges ;

**VU** la délibération N° 88/920 du 16 décembre 1988 par laquelle le Conseil communautaire a approuvé le dossier initial de création - réalisation de la ZAC Les Vergers du Tasta à Bruges et confié son aménagement à la société d'aménagement du Tasta (S.A.T.) ;

**VU** la délibération N° 94/964 du 16 décembre 1994 par laquelle a été résiliée la convention d'aménagement de la Z.A.C. du Tasta passée avec la S.A.T. le 6 mars 1989;

**VU** les délibérations N° 96/608 et n° 97/853 des 26 juillet 1996 et 26 septembre 1997 qui ont réouvert la concertation et décidé de sa reprise en régie directe ;

**VU** la délibération N° 2001/0303 du 23 février 2001 par laquelle le Conseil communautaire a approuvé le dossier de création/réalisation de la ZAC Les Vergers du Tasta à Bruges ;

**VU** la délibération N° 2003/0517 du 11 juillet 2003 par laquelle le Conseil communautaire a décidé la création d'un budget annexe propre à cette opération ;

**VU** la délibération N° 2008/0151 du 22 février 2008 par laquelle le Conseil communautaire a approuvé un premier dossier modificatif de la ZAC Les Vergers du Tasta à Bruges ;

**VU** la délibération N° 2011/0009 du 21 janvier 2011 par laquelle le Conseil communautaire a approuvé un deuxième dossier modificatif de la ZAC Les Vergers du Tasta à Bruges ;

**VU** la délibération N° 2012/0725 du 26 octobre 2012 par laquelle le Conseil communautaire a validé le marché de la ZAC Les Vergers du Tasta à Bruges « désignation d'un architecte et d'un paysagiste conseils » avec le groupement Flint (mandataire) / Signes Ouest (Co-traitant) ;

**VU** la délibération N° 2013/0832 du 15 novembre 2013 par laquelle le Conseil communautaire a approuvé le compte rendu d'activité comptable (CRAC) arrêté au 31 décembre 2012 ;

**VU** la délibération N° 2014/0075 du 14 février 2014 par laquelle le Conseil communautaire a approuvé le 3<sup>ème</sup> dossier modificatif de réalisation de la ZAC Les Vergers du Tasta à Bruges ;

**ENTENDU** le rapport de présentation

**CONSIDERANT** la décision prise par le Conseil communautaire dans sa délibération n°2003/0517 du 11 juillet 2003 de présenter chaque année au conseil un compte rendu d'activités comptables pour cette Z A C conduite en régie directe,

**DECIDE**

**Article 1 :**

Le C.R.A.C. 2013 de la ZAC Les Vergers du Tasta à Bruges est approuvé.

**Article 2 :**

Les dépenses et recettes correspondantes seront imputées au chapitre 011- comptes 6015-6045-605 et au chapitre 70-compte 7015- CDR : UB00- opération 83P0750001

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 10 avril 2015,

Pour expédition conforme,  
par délégation,  
Le Vice-Président,

**REÇU EN PRÉFECTURE LE  
20 AVRIL 2015**

**PUBLIÉ LE : 20 AVRIL 2015**

**M. MICHEL DUCHENE**